

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

DATE DE LA CONVOCATION

05/12/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

05/12/2017

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 21

PROCURATION : 01

L’an deux mille dix-sept, le onze décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles.

Etaient présents : M. MME LAGAUZERE Gilles – JADAS Christian – FORT Daniel –
DUBUR Christian – RESSIOT Didier – VALADE Pierre – SICARD Christine – BECARY
Maryse – MOHAND O’AMAR Abdelbaki - VOINOT Christine – BOUCHERET Janine –
DILMAN Patrick – MORETTO Marie-Thérèse – MILANESE Antoine – REBOUX Pierrette –
GADRAT Cécile – SERE Jean-Claude – GREAU Ingrid – GARCIA Rosario – MORIN Valérie.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme

Absents : M. Mme RIGAL Philippe – MENTUY Christophe

Procurations : M. Mme DELATTRE Brigitte à M. JADAS Christian

Madame VOINOT Christine a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°75/2017 OBJET : CONVENTION SYNDICAT MIXTE
D’AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS TREC ET LA GUPIE ET LA
CANAULE, POUR LA RESTAURATION DES BERGES.**

Monsieur le Maire informe l’assemblée délibérante que le syndicat Mixte d’Aménagement
des bassins versants du Trec de la Gupie et de la Canaule, va réaliser cette année une
première tranche de travaux concernant la restauration, l’entretien de la végétation des
berges et l’enlèvement d’embâcles sur les cours d’eau du bassin versant de la Gupie.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZA N° 26 sur laquelle le syndicat souhaite intervenir, il y a donc lieu de passer une convention afin que le syndicat puisse réaliser les travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges.

Après lecture de la convention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

- D'accepter le projet de convention entre la commune et le Syndicat Mixte d'Aménagement, pour des Bassins versants Trec et la Gupie et la Canaule pour la restauration des berges.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention et les documents relatifs à cette décision.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 76/2017 OBJET : CONVENTION SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS TREC ET LA GUPIE ET LA CANAULE, POUR LE BOIS ISSU DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la signature de la convention autorisant le syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et de la Canaule à réaliser des travaux concernant la restauration, l'entretien de la végétation des berges et l'enlèvement d'embâcles sur les cours d'eau du bassin versant de la Gupie, pour la parcelle cadastrée section ZA N° 26, propriété de la commune de Sainte BAZEILLE, il y a lieu de se prononcer pour le devenir du bois, issu de ces travaux.

Après lecture de la convention,

Le Conseil Municipal

DECIDE

- D'accepter le projet de convention entre la commune et le Syndicat Mixte d'Aménagement, pour des Bassins versants Trec et la Gupie et la Canaule, concernant le bois issu des travaux.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention et les documents relatifs à cette décision.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION:0

DELIBERATION N° 77/2017 OBJET : PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par les services de la gendarmerie pour apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance consistant à la mise en place d'un protocole de participation citoyenne, pour notre commune.

Ce protocole découle d'un partenariat avec les services de la gendarmerie, qui a débouché sur une réunion publique, afin de sensibiliser la population courant novembre.

Après lecture de ce protocole Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Accepte le Protocole de Participation Citoyenne,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole et tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE
POUR :21
CONTRE :0
ABSTENTION :0

DELIBERATION N° 78/2017 OBJET : MOTION DE SOLIDARITE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SURVIE DE LA RURALITE.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Considérant que le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment par la mise en place d'un Pacte de Confiance,

Considérant que le Président de la République a présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans,

Considérant que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être refondées et approfondies,

Considérant que les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant (baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc...),

Considérant que les communes et EPCI sont soumis à une baisse de dotations et à des transferts de charges mal compensés, aux incertitudes budgétaires notamment liées à la suppression de la taxe d'habitation, aux conséquences désastreuses de décisions non concertées (inflation des normes, modification de zonages privant les communes d'aides publiques) et au retrait de la présence de l'Etat sur nos territoires,

Considérant que les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales,

Considérant que pour la seule année 2017, le différentiel entre les dépenses assumées par le Département de Lot et Garonne pour le compte de l'Etat et les compensations versées par celui-ci représentent 46 millions d'euros pour les trois prestations que sont le RSA (Revenu de solidarité active), l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées) et la PCH (Prestation de compensation du handicap),

Considérant qu'à ces allocations s'ajoutent les dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le montant, de 10 875 euros en 2012 est passé à près de 5 millions d'euros en 2017, cette somme risque de doubler l'an prochain,

Considérant que depuis 2008, le montant cumulé de ce désengagement de l'Etat représente plus de 400 millions d'euros,

Considérant que les départements assument, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale, au détriment des investissements structurants pour l'avenir de notre territoire et de nos enfants,

Considérant que, sans mesures gouvernementales pérennes et spécifiquement adaptées aux difficultés des départements ruraux, cette situation portera atteinte aux politiques départementales dans les territoires (Maisons de Santé pluriprofessionnelles, Très Haut Débit, soutien aux associations...). Elle affectera également le soutien du Département au bloc communal (communes et intercommunalité) pour ses propres projets (soutien aux projets touristiques, aménagements de bourgs, aides à l'assainissement, patrimoine et bâtiments communaux...).

Considérant que les conseillers départementaux refusent solennellement de faire porter sur les Lot et Garonnais une nouvelle hausse de fiscalité,

L'Effet domino sera dramatique : sans compensation par l'Etat, plus d'investissement départemental dans les territoires, et donc des projets communaux étouffés.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Considérant que la vitalité de la ruralité et la dynamique métropolitaine vont nécessairement de pair afin d'assurer un équilibre territorial harmonieux de notre pays,

Aussi, le Conseil Municipal

Affirme sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

Demande ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux.

Demande ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin d'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.

Demande à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 79/2017 OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX TITRES DE LA DETR ET D'UN FOND DE CONCOURS VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A DEVENIR LA FUTURE MAIRIE DE SAINTE BAZEILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de reconsidérer l'organisation de la Mairie. Les locaux actuels, occupés depuis 1972, ne sont plus adaptés à un accueil de qualité de la population. De multiples dysfonctionnements sont apparus au fil des ans en raison de leur exigüité. Il faut noter que le développement démographique de Sainte Bazeille, sur ces dernières décennies et au regard de l'évolution prévue sur les dix prochaines années par le PADD du PLU en cours de révision, représente 1 600 habitants supplémentaires soit un accroissement de 80 %.

C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée sur l'aménagement d'un bâtiment situé à côté de la Mairie actuelle. Cette relocalisation dans un immeuble plus spacieux, situé au centre du bourg avec un parking de stationnement qui a été récemment aménagé, répondra parfaitement à une organisation plus rationnelle des services administratifs, à de meilleures conditions d'accueil de la population et à l'évolution des missions territoriales qui pourraient être dévolues à la Mairie de Sainte Bazeille.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Une étude a été confiée au CAUE 47 pour l'aménagement de cet immeuble qui est une ancienne maison d'habitation acquise par la Commune en 2016. A la demande des élus, il est souhaité de renvoyer au travers de cette nouvelle mairie l'image d'une commune simple et efficace.

Le montant des travaux est estimé par le CAUE 47, selon le scénario n°1, à **339 851.42 € ht**, décomposé de la façon suivante:

- Montant total des travaux : 290 471.30 € ht
- Montant des honoraires : 49 380.12 € ht

Pour la réalisation de cette opération prévue en 2018, une aide de l'Etat au titre de la DETR et un fonds de concours de Val de Garonne Agglomération seront nécessaires en complément de l'autofinancement de la Commune.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

- Etat – DETR : 135 940 € soit 40 % du coût total HT de l'investissement.
- Fonds de concours VGA : 97 366 € soit 29 % du coût total HT de l'investissement.
- Commune : 106 545 € soit 31% du coût total HT de l'investissement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, décide :

- De réaliser les travaux nécessaires à cet équipement, après consultation de plusieurs entreprises.

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018

- de solliciter VGA pour un fonds de concours

selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux et honoraires: 339 851. 00 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT	
---------------------	--

Participation de l'Etat DETR (40%)	:	135 940. 00 €
------------------------------------	---	---------------

Fds Concours VGA (29 %)	:	97 366. 00 €
-------------------------	---	--------------

Autofinancement (31 %)	:	106 545. 00 €
------------------------	---	---------------

COUT DE L'OPERATION HT		339 851.00 €
-------------------------------	--	---------------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PRECISE :

Que la dépense prévisionnelle de cette opération représente un montant total de 339 851 € ht, que les subventions d'Etat et communautaires demandées pour cette opération

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

représentent la somme de 233 306 €, soit 69 % du coût global ht et que le reste à charge pour la commune est de 106 545 €, soit (31 %).

DECIDE :

De solliciter, pour la réalisation en 2018 d'un programme de réhabilitation d'un bâtiment communal destiné à devenir la nouvelle mairie de Sainte Bazeille, l'obtention d'une subvention de l'état au titre de la DETR 2018 à hauteur de 135 940 € et d'un Fonds de Concours de la Communauté VAL DE GARONNE AGGLOMERATION à hauteur de 97 366 €.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°80/2017 OBJET : SUPPRESSION POSTES 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2018.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du **14 mars 2017**,

Considérant la nécessité de supprimer :

- Un emploi d'adjoint technique à T.C. 35H, en raison de son départ à la retraite.

Le Maire, propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à T.C. 35H.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
adjoint adm. Principal 1ère classe	C	0	0	
adjoint adm. Principal 2ème classe	C	3	3	1
Adjoint administratif	C	2	2	1
TOTAL		5	5	2

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir. Gén. Services 2000H à 10000H	A	1	1	
TOTAL		1	1	

FILIERE TECHNIQUE				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Technicien	B	1	1	
Adjoint technique princ. 1ère cla.	C	0	0	
Adjoint technique princ. 2ème cla.	C	14	14	1
Adjoint technique	C	7	7	4
TOTAL		22	22	5

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE SOCIALE				
A.S.E.M. principal 2ème classe	C	3	3	1
TOTAL		3	3	1

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du : **1^{er} Janvier 2018.**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif de la commune de Sainte-Bazeille, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°81/2017 OBJET : REVISION TARIFS MUNICIPAUX 2018.

Monsieur le **MAIRE** informe le **CONSEIL MUNICIPAL** qu'il y a lieu de réviser certains tarifs des régies municipales

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

-D'adopter les tarifs des régies municipales suivants à compter du **1^{er} JANVIER 2018.**

- **REPAS CANTINE** : **2.69 €** au lieu de 2.66 €
- **REPAS A DOMICILE** : **8.62 €** au lieu de 8.53 €
- **REPAS CRECHE VGA** : **5.28 €** au lieu de 5.18 €
- **REPAS CTRE LOISIRS VGA** : **6.30 €** au lieu de 6.18 €

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

- FRAIS INSCRIPTION ALAE :

TARIF 2018		
Forfait mensuel		
<i>Quotient familial</i>	<i>Jusqu'à 6 présences/mois</i>	<i>Au-delà de 6 présences /mois</i>
0-1000	2,55 € / mois	8,67 €/mois
1001-1999	3,57 € / mois	12,24 €/mois
2000 et plus	4,59 € / mois	16,32 €/mois

LOCATION CENTRE SOCIAL

		Tarifs 2018	
		En Eté (1er Mai)	
Centre Social (Bazeillais)		82,00 €	Inchangé
Centre Social (Extérieurs)		115,00 €	Inchangé
		En Hiver (1er Novembre)	
Centre Social (Bazeillais)		100,00 €	Inchangé
Centre Social (Extérieurs)		132,00 €	Inchangé
Cuisine		50,00 €	Inchangé
Caution		150,00 €	Inchangé

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

STATIONNEMENT CAMIONS

Camion outillage		85,00 €	Inchangé
Camion pizza		280,00 € par an	Inchangé
Camion magasin		85,00 €	Inchangé

PARC DU CHÂTEAU

Apéritif (mise à disposition de matériel)		80,00 €	Inchangé
Photos		Gratuit	

MATERIEL

Table		1,50 €	Inchangé
Chaises		0,50 €	Inchangé
Grandes tables + tréteaux		1,50 €	Inchangé
Plancher		30,00 €	Inchangé
Caution		122,00 €	Inchangé
Location chapiteau au tarif fixé par VGA :		100,00 €	Inchangé

BIBLIOTHEQUE

Abonnement Bazeillais		6,00 €	Inchangé
Abonnement hors commune		9,00 €	Inchangé

MARCHES

Abonnés (mètre linéaire)		0,30 €	Inchangé
Occasionnels		0,60 €	Inchangé

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Minimum perçu		1,50 €	Inchangé
---------------	--	--------	----------

LOCATION FOYER RURAL D'ANIMATION ET DE CULTURE

Location comprenant : Salle - Tables - Chaises

			FORFAIT WEEK-END	
ASSOCIATIONS				
FRAC SALLE DES FETES (Bazeillais)	180,00 €	Inchangé	350,00 €	Inchangé
FRAC SALLE DES FETES (Extérieurs)	350,00 €	Inchangé	700,00 €	Inchangé

PARTICULIERS

FRAC SALLE DES FETES (Bazeillais)	300,00 €	Inchangé	600,00 €	Inchangé
FRAC SALLE DES FETES (Extérieurs)	500,00 €	Inchangé	1 000,00 €	Inchangé

PROFESSIONNELS

FRAC SALLE DES FETES (Bazeillais)	600,00 €	Inchangé	1 200,00 €	Inchangé
FRAC SALLE DES FETES (Extérieurs)	900,00 €	Inchangé	1 800,00 €	Inchangé

FORFAIT NETTOYAGE

Salle	200,00 €	Inchangé
Cuisine	100,00 €	Inchangé

OPTIONS

Grande cuisine	80,00 €	Inchangé
Chauffage / Climatisation	par jour 50,00€	Inchangé
Vidéo / Sono	60,00 €	Inchangé

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

CAUTION

Salle	1 000,00 €	Inchangé
Tables et chaises	250,00 €	Inchangé
Sono / Vidéo	1 000,00 €	Inchangé

ARRHES versement de 25 % à la réservation

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RAPPORT DE PRESENTATION AVANCEMENT DOSSIER DE REVISION PLU **GROUPE :**

Rapporteur : Didier RESSIOT

Après un rappel de la procédure de révision du PLU, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement graphique, des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de règlement écrit. S'agissant de documents provisoires pouvant être encore modifiés, il est précisé qu'une réunion publique de concertation sera organisée au cours du 1^{er} trimestre 2018, avant que soit prononcé l'arrêté du projet de PLU. Cet arrêté sera ensuite notifié aux personnes publiques associées et une enquête publique sera menée avant l'adoption définitive du PLU prévue en fin d'année 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de l'avancement de ce dossier.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 075 à 81.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

DM	N°011	CHOIX ENTREPRISE LOT ELECTRICITE AMENAGEMENT SERVICES TECHNIQUES
DM	N°012	ACHAT VEHICULE SERVICES TECHNIQUES

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	
JADAS Christian	
RESSIOT Didier	
VOINOT Christine	
FORT Daniel	
BOUCHERET Janine	
MILANESE Antoine	
REBOUX Pierrette	
DUBUR Christian	
DELATTRE Brigitte	
MORETTO Marie-Thérèse	
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
GARCIA Rosario	
VALADE Pierre	
DILMAN Patrick	

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

MORIN Valérie	
GREAU Ingrid	
GADRAS Cécile	
SICARD Christine	
SERE Jean-Claude	
MENTUY Christophe	
RIGAL Philippe	
BECARY Maryse	